



NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME SESSION

19-28 avril 1961

RÉSOLUTIONS

SUPPLÉMENT N° 1

NEW YORK

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ALLEMAGNE**
R. Eisenschmidt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Main.
Elwert und Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).
- ARGENTINE**
Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.
- AUSTRALIE**
Melbourne University Press, 369 Lonsdale Street, Melbourne C. 1
- AUTRICHE**
Gerald & Co., Graben 31, Wien, 1
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg
- BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles
- BIRMANIE**
Curator, Govt. Book Depot, Rangoon
- BOLIVIE**
Libreria Selecciones, Casilla 972, La Paz
- BRESIL**
Livraria Agir, Rua México 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro
- CAMBODGE**
Entreprise khmère de librairie, imprimerie & Papeterie Sarl, Phnom-Penh.
- CANADA**
The Queen's Printer/Imprimeur de la Reine, Ottawa, Ontario.
- CEYLON**
Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.
- CHILI**
Editorial del Pacifico, Ahumada 57 Santiago.
Librería Ivens, Casilla 205, Santiago
- CHINE**
The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Hanan Rd., Shanghai.
- COLOMBIE**
Librería Buchholz, Av. Jimenez de Quesada 8-40, Bogotá.
- COREE**
Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Seoul.
- COSTA RICA**
Imprenta y Librería Trejos, Apartado 1313, San José.
- CUBA**
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana
- DANEMARK**
Ejnar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.
- EQUATEUR**
Librería Científica, Casilla 362, Guayaquil.
- ESPAGNE**
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.
Librería Mundi-Pressa, Castello 37, Madrid.
- ETATS-UNIS D'AMERIQUE**
Sales Section, Publishing Service, United Nations, New York
- ETHIOPIE**
International Press Agency, P.O. Box 120, Addis Ababa.
- FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki
- FRANCE**
Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris (V).
- GHANA**
University Bookshop, University College of Ghana, Legon, Accra
- GRECE**
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athenes.
- GUATEMALA**
Sociedad Económico-Financiera, 6a. Av. 14-33, Guatemala.
- HAITI**
Librairie "A la Caravelle", Port-au-Prince
- HONDURAS**
Librería Panamericana, Tegucigalpa.
- HONG-KONG**
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.
- INDE**
Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi et Hyderabad.
Oxford Book & Stationery Co., New Delhi et Calcutta.
P. Varadachary & Co., Madras
- INDONESIE**
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.
- IRAK**
Mackenzie's Bookshop, Baghdad
- IRAN**
Guity, 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran.
- IRLANDE**
Stationery Office, Dublin.
- ISLANDE**
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik
- ISRAEL**
Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel-Aviv.
- ITALIE**
Librería Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi, 26, Firenze, et Via D. A. Azuni, 15/A, Roma.
- JAPON**
Moruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo
- JORDANIE**
Joseph I. Bahous & Co. Darul-Kutub, Box 66, Amman.
- LIBAN**
Khayat's Collage Book Cooperative, 92-94, rue Bliss, Beyrouth
- LUXEMBOURG**
Librairie J. Trousch-Schummei, place du Théâtre, Luxembourg.
- MAROC**
Centre de diffusion documentaire du B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.
- MEXIQUE**
Editorial Hermes, S.A., Ignacio Moriscot 41, México, D.F.
- NORVEGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kri. Augustsgt. 7A, Oslo.
- NOUVELLE-ZELANDE**
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.
- PAKISTAN**
The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.
Publishers United, Ltd., Lahore.
Thomas & Thomas, Karachi.
- PANAMA**
José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.
- PARAGUAY**
Agencia de librerías de Salvador Nizza, Calle Pie. Franco No. 39-43, Asunción.
- PAYS-BAS**
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage
- PEROU**
Librería Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417 Lima.
- PHILIPPINES**
Alema's Book Store, 769 Rizal Avenue, Manila.
- PORTUGAL**
Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.
- REPUBLIQUE ARABE UNIE**
Librairie "La Renaissance d'Égypte", 9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.
- REPUBLIQUE DOMINICAINE**
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.
- ROYAUME-UNI**
H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1, et agences HMSO à Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh et Manchester.
- SALVADOR**
Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.
- SINGAPOUR**
The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.
- SUEDE**
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.
- SUISSE**
Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1.
- TCHECOSLOVAQUIE**
Československý Spisovatel, Národní Třída 9, Praha 1
- THAILANDE**
Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
- TURQUIE**
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
- UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES**
Mejdounarodnaia Kniga, Smolenskaia Plachtchad, Moskva.
- UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Church Street, Box 724, Pretoria.
- URUGUAY**
Representacion de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.
- VENEZUELA**
Librería del Este, Av. Miranda No. 52, Edif. Galipan, Caracas.
- VIET-NAM**
Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Da, B. P. 283, Saïgon.
- YUGOSLAVIE**
Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.
Državno Preduzeće, Jugoslovenska Knjižna Terazije 27/11, Beograd.
Prosvjeta, 5 Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb. [61F]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes, Service des publications, Organisation des Nations Unies, New York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Office européen des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

Printed in France

Price : \$ U.S. 0.35; 2/6 stg.; Sw. fr. 1.50 14005—July 1961—1,400
(or equivalent in other currencies)



NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME SESSION

19-28 avril 1961

RÉSOLUTIONS

SUPPLÉMENT N° 1

NEW YORK

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une cote ainsi composée dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions sont désignées par deux nombres : l'un en chiffres arabes qui indique le numéro de la résolution, l'autre en chiffres romains qui indique la session au cours de laquelle la résolution a été adoptée.

Les résolutions du Conseil économique et social sont numérotées dans l'ordre de leur adoption. On trouvera à la fin du présent volume un répertoire des résolutions adoptées par le Conseil au cours de sa trente et unième session.

E/3499

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour de la trente et unième session	v
 Résolutions adoptées par le Conseil au cours de sa trente et unième session [88 (XXXI) — 820 (XXXI)] 	
Questions économiques	
808 (XXXI). Rapport du Fonds monétaire international (point 3) Résolution du 24 avril 1961	1
809 (XXXI). Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développe- ment et de la Société financière internationale (point 4) Résolution du 24 avril 1961	1
812 (XXXI). Question d'une déclaration sur la coopération économique internationale (point 6) Résolution du 27 avril 1961	1
813 (XXXI). Développement des voyages et du tourisme internationaux (point 7) Résolution du 27 avril 1961	1
817 (XXXI). Rapport du Comité du développement industriel sur sa première session (point 5) Résolution du 28 avril 1961	2
818 (XXXI). Question des réunions du Conseil à l'échelon ministériel (point 15) Résolution du 28 avril 1961	2
 Questions relatives aux droits de l'homme	
819 (XXXI). Liberté de l'information (point 10) Résolutions A et B du 28 avril 1961	2
 Questions sociales	
820 (XXXI). Rapport de la Commission de la population (point 9) Résolutions A, B et C du 28 avril 1961	3
 Autres questions	
810 (XXXI). Établissement par le Secrétaire général d'une liste des parcs nationaux et réserves analogues (point 12) Résolution du 24 avril 1961	5
811 (XXXI). Organisations non gouvernementales : demandes d'admission au statut consultatif et renouvellement de demandes déjà présentées (point 14) Résolution du 24 avril 1961	5
814 (XXXI). Coopération internationale en matière de normalisation des noms géogra- phiques (point 8) Résolution du 27 avril 1961	6
815 (XXXI). Convocation d'une conférence technique internationale sur la carte inter- nationale du monde au millionième (point 8) Résolution du 27 avril 1961	6
816 (XXXI). Convocation d'une conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique (point 8) Résolution du 27 avril 1961	7

**Autres décisions prises par le Conseil
au cours de sa trente et unième session**

Élection du Bureau pour 1961	8
Élection de membres des commissions techniques du Conseil	8
Élection de membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance	9
Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil .	9
Date de réunion du Comité de l'assistance technique	10
Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session	10
Incidences financières des mesures prises par le Conseil	10
Répertoire des résolutions	10

ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE ET UNIÈME SESSION *
adopté par le Conseil à sa 1138^e séance, le 19 avril 1961

1. Élection du Président et des Vice-Présidents pour 1961.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Fonds monétaire international.
4. a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement;
b) Rapport de la Société financière internationale.
5. Développement économique des pays sous-développés.
6. Question d'une déclaration sur la coopération économique internationale.
7. Transports et communications.
8. Coopération internationale en matière de cartographie.
9. Rapport de la Commission de la population.
10. Liberté de l'information.
12. Établissement par le Secrétaire général d'une liste des parcs nationaux et réserves analogues.
14. Organisations non gouvernementales.
15. Question des réunions du Conseil à l'échelon ministériel.
16. Élections.
17. Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil.
18. Incidences financières des mesures prises par le Conseil.
19. Examen de l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session et détermination de la date à laquelle commencera l'examen de chaque question.

* A sa 1138^e séance, le 19 avril 1961, le Conseil a décidé de renvoyer le point 11 de son ordre du jour provisoire (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) à sa trente-deuxième session et le point 13 (Composition du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) à la reprise de sa trente-deuxième session.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL AU COURS DE SA TRENTE ET UNIÈME SESSION

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

808 (XXXI). Rapport du Fonds monétaire international

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Fonds monétaire international¹.

1140^e séance plénière,
24 avril 1961.

809 (XXXI). Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de la Société financière internationale

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement² et du rapport de la Société financière internationale³.

1141^e séance plénière,
24 avril 1961.

812 (XXXI). Question d'une déclaration sur la coopération économique internationale

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant l'importance que présente le développement de la coopération économique internationale pour le bien-être économique et social,

Notant le paragraphe 53 du rapport de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960⁴,

Notant également la résolution 1515 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1960,

Ayant examiné un texte révisé du projet de déclaration sur la coopération économique internationale⁵,

Estimant que les gouvernements de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique devraient avoir la

possibilité d'examiner la question et de faire connaître leurs vues générales au Conseil, en lui faisant savoir notamment s'ils sont d'avis qu'une déclaration sur ce sujet constituerait un moyen approprié de favoriser les fins de la coopération économique internationale et, dans l'affirmative, quelle devrait être la teneur de la déclaration,

1. *Demande* au Secrétaire général de communiquer auxdits gouvernements, pour qu'ils fassent connaître leur opinion, le projet de déclaration sur la coopération économique internationale, avec l'amendement y relatif⁶, ainsi que la résolution 1515 (XV) de l'Assemblée générale et le compte rendu des débats consacrés à cette question par le Conseil à sa trente et unième session⁷;

2. *Demande également* au Secrétaire général de transmettre au Conseil les réponses desdits gouvernements pour qu'elles puissent être prises en considération lors de l'examen de cette question à la trente-troisième session.

1146^e séance plénière,
27 avril 1961.

813 (XXXI). Développement des voyages et du tourisme internationaux

Le Conseil économique et social,

Prenant acte du rapport présenté par le Secrétaire général⁸ en exécution de la résolution 724 B (XXVIII) du Conseil, en date du 17 juillet 1959,

Tenant compte de l'importance que présentent les voyages internationaux pour promouvoir la compréhension et les relations culturelles entre les pays, favoriser le commerce international et encourager le développement économique, en particulier dans les pays en voie de développement,

Tenant compte de l'œuvre utile qui a déjà été accomplie dans ce domaine à l'échelon national, régional et international,

Notant qu'une majorité importante des gouvernements qui ont répondu au questionnaire envoyé par le Secrétaire général en août 1960 se sont déclarés en faveur de la

¹ E/3431 et Add.1.

² E/3432 et Add.1.

³ E/3433 et Add.1.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, points 12, 29 et 74 de l'ordre du jour, document A/4648.

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, trente et unième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour, document E/3467.

⁶ Ibid., document E/L.899.

⁷ Ibid., trente et unième session, 1142^e à 1146^e séance.

⁸ Ibid., trente et unième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document E/3438; document E/3438/Add.1.

convocation, à une date aussi rapprochée que possible, d'une conférence sur les voyages et le tourisme internationaux,

1. *Prie* le Secrétaire général de préparer, en consultation si besoin est avec un groupe composé de sept experts au plus, des recommandations concernant la nature, la portée et le lieu de la conférence sur les voyages et le tourisme internationaux, y compris l'ordre du jour provisoire, pour que le Conseil les examine à sa trente-troisième session;

2. *Prie en outre* le Secrétaire général de convoquer cette conférence aussitôt que possible, et au plus tard dans le courant de l'automne de 1963;

3. *Recommande* qu'en préparant son rapport sur la question, le Secrétaire général consulte les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales compétentes ainsi que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qui s'intéressent à la question;

4. *Prie* les gouvernements qui n'ont pas encore répondu au questionnaire de l'Organisation des Nations Unies de le faire aussitôt que possible.

*1147^e séance plénière,
27 avril 1961.*

817 (XXXI). Rapport du Comité du développement industriel sur sa première session

Le Conseil économique et social,

Réaffirmant qu'il est fermement convaincu de la nécessité d'accélérer le processus de développement industriel dans les pays en voie de développement,

Réaffirmant que les organismes des Nations Unies ont un rôle utile et efficace à jouer dans ce processus,

Rappelant sa résolution 751 (XXIX) du 12 avril 1960 et la résolution 1525 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1960,

1. *Approuve* le rapport du Comité du développement industriel⁹,

2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans le rapport;

3. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour appliquer le programme et les autres recommandations relatives aux mesures à prendre par les Nations Unies, qui sont contenus dans le rapport;

4. *Invite* les chefs des secrétariats des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique à prendre note du rapport et à mettre en œuvre les propositions qu'il contient au sujet des mesures que leurs organisations respectives devraient prendre, séparément, conjointement ou en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies.

*1148^e séance plénière,
28 avril 1961.*

818 (XXXI). Question des réunions du Conseil à l'échelon ministériel

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 782 (XXX) du 3 août 1960 et prenant note des réponses que les gouvernements ont communiquées à propos de cette résolution¹⁰,

Considérant l'importance des réunions du Conseil à l'échelon ministériel pour le développement de l'activité des Nations Unies dans le domaine économique et social,

Décide d'examiner, à la reprise de sa trente-deuxième session, les dispositions à prendre en vue d'une réunion du Conseil à l'échelon ministériel lors de la trente-quatrième session.

*1149^e séance plénière,
28 avril 1961.*

⁹ *Ibid*, trente et unième session, Supplément n° 2 (E/3476).

¹⁰ E/3454.

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

819 (XXXI). Liberté de l'information

A

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 1313 (XIII) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1958, et la partie I de la résolution 718 (XXVII) du Conseil, en date du 24 avril 1959, aux termes desquelles l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture était priée de faire parvenir son rapport et ses recommandations à la Commission des droits de l'homme et au Conseil économique et social,

1. *Adresse ses remerciements* au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour le rapport et les recomman-

dations concernant le développement des moyens d'information dans les pays sous-développés¹¹;

2. *Félicite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture du travail qu'elle accomplit en encourageant le développement des moyens d'information dans les pays peu développés, et la félicite en particulier d'avoir souligné l'importance du rôle que le développement des moyens d'information joue dans l'éducation, comme dans le progrès économique et social en général;

3. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de continuer à encourager activement ce programme, en consultation avec l'Orga-

¹¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, trente et unième session, Annexes, point 10 de l'ordre du jour (1^{re} partie), documents E/3437 et Add.1.*

nisation des Nations Unies et les autres institutions spécialisées intéressées;

4. *Appelle l'attention* des États Membres sur les possibilités d'action et de coopération internationale permettant d'encourager le développement des moyens d'information nationaux dans les pays peu développés, notamment celles dont traitent le rapport et les recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à propos de la création et du développement des agences nationales d'information, des journaux et périodiques, de la radiodiffusion, du cinéma et de la télévision dans les pays peu développés, par :

a) Des programmes tendant à développer leurs moyens d'information nationaux dans le cadre de la planification du développement économique et social;

b) La création de comités nationaux qui aideront à élaborer et exécuter les programmes de développement des moyens d'information;

c) L'inclusion de projets appropriés visant au développement des moyens d'information de masse dans leurs programmes d'assistance technique et dans les programmes d'aide bilatérale ou multilatérale en vue du développement économique et social;

d) L'établissement de programmes de formation nationaux pour le personnel professionnel et technique et des recherches sur l'utilisation des moyens d'information;

e) L'examen de leurs besoins présents et futurs en ce qui concerne les moyens d'information lors de la planification de leurs services de communications et de transport;

f) L'examen de la possibilité de conclure des accords bilatéraux et multilatéraux et de l'intérêt qu'il y aurait à prendre des mesures fiscales, tarifaires et autres visant à faciliter le développement des moyens d'information nationaux et le libre courant d'informations exactes et non déformées à l'intérieur des pays et entre les pays, compte tenu des ressources financières et matérielles globales;

g) La création ou le développement d'associations professionnelles nationales, en tant qu'éléments essentiels de leurs programmes relatifs aux moyens d'information de masse;

5. *Recommande* que les gouvernements des pays plus développés coopèrent avec les pays peu développés en vue de satisfaire les besoins urgents auxquels ces pays doivent faire face pour développer des moyens d'infor-

mation nationaux indépendants, compte dûment tenu de la culture de chaque pays;

6. *Invite* le Bureau de l'assistance technique, le Fonds spécial, les institutions spécialisées intéressées, les commissions économiques régionales et d'autres agences et institutions publiques et privées à aider, selon qu'il conviendra, les pays peu développés à développer et à renforcer leurs moyens d'information nationaux;

7. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de préparer, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions spécialisées intéressées, un nouveau rapport contenant des recommandations précises à l'intention de la Commission des droits de l'homme, sur les mesures concrètes complémentaires qui pourraient être prises par voie de coopération internationale pour résoudre les difficultés que rencontrent les pays peu développés, compte tenu des résultats de la réunion régionale qui s'est tenue à Santiago en février 1961 et de la réunion régionale qui se tiendra à Addis-Abéba en 1962.

1149^e séance plénière,
28 avril 1961.

B

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport sur les faits nouveaux survenus depuis 1954 dans le domaine de la liberté de l'information¹²,

1. *Note* l'importance des constatations et conclusions qui figurent dans le rapport;

2. *Note en outre* qu'un nombre relativement peu élevé de pays et d'organisations non gouvernementales ont fourni des renseignements aux fins du rapport;

3. *Prie* le Secrétaire général de communiquer le rapport aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées intéressées et aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, afin qu'ils présentent leurs observations et fournissent les renseignements supplémentaires qu'ils jugeront pertinents;

4. *Prie* la Commission des droits de l'homme d'examiner le rapport à sa dix-huitième session en même temps que les observations présentées comme suite à la présente résolution.

1149^e séance plénière,
28 avril 1961.

¹² *Ibid.*, point 10 de l'ordre du jour (2^e partie), document E/3443.

QUESTIONS SOCIALES

820 (XXXI). Rapport de la Commission de la population

A

RAPPORT DE LA COMMISSION

Le Conseil économique et social,

Prend note avec satisfaction du rapport de la Commis-

sion de la population (onzième session)¹³ et approuve le programme de travail et l'ordre de priorité figurant dans ce rapport.

1149^e séance plénière,
28 avril 1961.

¹³ *Ibid.*, trente et unième session, Supplément n° 3 (E/3451 et Corr.1).

B

PROGRAMME DE RECENSEMENT MONDIAL DE LA POPULATION DE 1960

Le Conseil économique et social,

Prenant acte de la partie du rapport de la Commission de la population (onzième session)¹³ concernant le Programme de recensement mondial de la population de 1960, envisagé plus spécialement du point de vue de l'évaluation, de l'analyse et de l'utilisation des résultats des recensements,

Tenant compte de la nécessité d'assurer un accroissement rapide de l'emploi et de la production, particulièrement dans les pays économiquement peu développés.

Considérant que des renseignements suffisants sur les tendances et les caractéristiques de la population et sur leur interdépendance avec les facteurs économiques et sociaux dans chaque pays sont un des éléments indispensables à l'établissement, sur le plan national, de politiques et de programmes d'action rationnels en vue de développer et d'utiliser les ressources humaines et de satisfaire les besoins de la population,

Soulignant l'importance des renseignements que peuvent fournir, dans ces domaines, des études appropriées des résultats des recensements nationaux effectués dans le cadre du Programme de recensement mondial de la population de 1960,

1. *Invite* les gouvernements des États Membres participant à ce programme à examiner l'utilité de prendre les dispositions qui, dans chaque pays, seraient nécessaires et praticables pour que l'on procède effectivement aux analyses indispensables des résultats des recensements, plus spécialement celles qui touchent à d'importants problèmes nationaux de développement économique et social et à des questions de politique nationale dans les domaines démographique, économique et social;

2. *Prie* le Secrétaire général :

a) D'intensifier, au cours des quelques années à venir, les efforts déployés en vue d'assurer une coopération internationale dans l'évaluation, l'analyse et l'utilisation des résultats des recensements de population et des données connexes, notamment dans les pays peu développés, par les moyens suivants :

- i) En développant et en diversifiant les moyens internationaux qui existent actuellement pour la formation et la recherche démographiques;
- ii) En créant de tels moyens dans les régions où il n'en existe pas encore, particulièrement en Afrique;
- iii) En mettant à la disposition des gouvernements des pays sous-développés qui en feraient la demande les services d'experts consultants chargés de donner des avis et de prêter leur concours pour l'exécution de projets nationaux d'évaluation, d'analyse et d'utilisation des résultats des recensements et des données connexes, ainsi que pour l'organisation de cycles d'étude nationaux ou sous-régionaux où seraient discutés les problèmes de recherche pertinents;

¹³ *Ibid.*, trente et unième session, Supplément n° 3 (E/3451 et Corr. 1).

iv) En aidant ceux de ces gouvernements qui en feraient la demande à mettre au point des programmes permanents de recherche démographique qui seraient exécutés par des organes appropriés dans les services de l'État, ou dans les instituts de recherche ou les universités;

b) D'explorer les possibilités qui s'offrent d'augmenter le montant des fonds d'assistance technique pouvant être utilisés pour des activités comme celles qui sont énumérées ci-dessus, et les possibilités de recueillir des fonds supplémentaires auprès d'autres sources;

3. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte à la Commission de la population, lors de sa douzième session, de l'état des travaux entrepris par l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements des États Membres dans le cadre du programme indiqué ci-dessus.

1149^e séance plénière,
28 avril 1961.

C

CONGRÈS MONDIAL DE LA POPULATION

Le Conseil économique et social,

Rappelant qu'un Congrès mondial de la population, dont il avait approuvé la convocation par ses résolutions 435 (XIV) du 10 juin 1952 et 471 E (XV) du 14 avril 1953, s'est tenu à Rome en 1954, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies,

Prenant acte des vues exprimées par la Commission de la population, lors de sa onzième session, au sujet de la proposition tendant à réunir un autre congrès de cette nature,

Considérant que l'échange d'idées et de renseignements d'ordre pratique entre les experts qui ont assisté au Congrès mondial de la population de 1954 a contribué à accroître les connaissances scientifiques relatives aux problèmes démographiques qui intéressent l'Organisation des Nations Unies et les États Membres,

Notant que les recensements de population qui ont été ou seront organisés dans de nombreux pays en 1960 et 1961 fourniront un grand nombre de nouveaux renseignements dont il faudrait se servir afin de poursuivre l'étude de ces problèmes, plus spécialement de ceux qui touchent aux rapports existant entre la situation économique et sociale et les tendances démographiques dans les pays économiquement peu développés,

Tenant compte du règlement concernant la convocation par le Conseil de conférences non gouvernementales, que l'Assemblée générale a adopté par sa résolution 479 (V) du 12 décembre 1950,

1. *Approuve* la convocation, en 1964 ou 1965, d'un deuxième congrès mondial de la population composé d'experts, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et en étroite collaboration avec l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population et les institutions spécialisées intéressées;

2. *Décide* que le congrès sera consacré à l'échange, entre les spécialistes des disciplines intéressées, des idées et de l'expérience acquises dans le domaine démographique;

3. *Prie* le Secrétaire général d'étudier les dispositions financières à prendre en vue du congrès et, notamment, la possibilité d'amener les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et les fondations intéressées à participer au financement du congrès;

4. *Autorise* le Secrétaire général à constituer, conjointement avec les chefs des secrétariats des institutions spécialisées intéressées et avec l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, un comité préparatoire restreint qui l'aidera à arrêter l'ordre du jour du congrès, en s'inspirant des suggestions formulées par la Commission de la population dans son rapport¹⁴, et à prendre les dispositions voulues pour le congrès;

¹⁴ *Ibid.*, par. 100 à 109.

5. *Prie* le Secrétaire général d'inviter, à titre personnel, des experts que désigneront : a) les gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, b) les organisations scientifiques non gouvernementales qui s'intéressent à ces questions et qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou c) les institutions spécialisées et le Département des affaires économiques et sociales;

6. *Autorise* le Secrétaire général à convoquer le congrès en 1964 ou 1965, en consultation avec le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil économique et social;

7. *Prie* le Secrétaire général de soumettre à la Commission de la population, lors de sa douzième session, pour qu'elle le transmette au Conseil économique et social avec ses observations, un rapport sur les mesures prises en exécution de la présente résolution.

1149^e séance plénière,
28 avril 1961.

AUTRES QUESTIONS

810 (XXXI). Établissement par le Secrétaire général d'une liste des parcs nationaux et réserves analogues

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport intitulé « Liste de parcs nationaux et réserves analogues »¹⁵, préparé par le Secrétaire général conformément à la résolution 713 (XXVII) du Conseil, en date du 22 avril 1959, ainsi que ses recommandations concernant la tenue à jour de la liste,

1. *Note avec satisfaction* que cinquante-cinq gouvernements ont déjà répondu à la note par laquelle le Secrétaire général les invitait à fournir des renseignements sur leurs parcs nationaux et réserves analogues et que d'autres réponses sont attendues;

2. *Félicite* le Secrétaire général d'avoir préparé un rapport aussi complet;

3. *Remercie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'avoir prêté leur concours et leur collaboration pour la préparation du rapport;

4. *Note avec satisfaction* que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources a joué un rôle de premier plan dans la préparation du rapport et qu'elle a accepté d'en préparer la deuxième partie et de la compléter ultérieurement;

5. *Prie* le Secrétaire général de transmettre, à cette fin, la documentation à l'Union internationale et d'engager avec l'Union les consultations nécessaires;

6. *Réaffirme* sa conviction que les parcs nationaux et réserves analogues sont une source d'inspiration, de

culture et de bien-être pour l'humanité et présentent un grand intérêt du point de vue économique et scientifique;

7. *Invite instamment* les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions qui y sont reliées, ainsi que les institutions spécialisées intéressées, à continuer à coopérer avec l'Union internationale dans ce domaine;

8. *Recommande* au Secrétaire général, aux gouvernements des États Membres et à l'Union internationale de prendre les dispositions nécessaires pour soumettre ce rapport, ainsi que sa deuxième partie, à la Conférence mondiale des parcs nationaux qui est envisagée et que l'Union doit convoquer en 1962.

1141^e séance plénière,
24 avril 1961.

811 (XXXI). Organisations non gouvernementales : demandes d'admission au statut consultatif et renouvellement de demandes déjà présentées

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales¹⁶,

1. *Décide* de donner suite aux demandes d'admission au statut consultatif de la catégorie B présentées par les organisations suivantes :

Association internationale des unions de crédit,
Fédération internationale des femmes des carrières juridiques,
Union des foires internationales;

¹⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, trente et unième session, Annexes, point 14 de l'ordre du jour, document E/3449.

¹⁵ E/3436.

2. Prie

a) Le Secrétaire général d'adresser une nouvelle communication à l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire pour l'inviter à fournir les renseignements complémentaires demandés par le Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales¹⁷;

b) Le Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales de réexaminer la demande présentée par l'Union à la première session de l'année qui suivra la réception de ces renseignements.

1141^e séance plénière,
24 avril 1961.

814 (XXXI). Coopération internationale en matière de normalisation des noms géographiques

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Groupe d'experts des noms géographiques¹⁸,

Reconnaissant qu'il est nécessaire que la coopération internationale se poursuive pour obtenir une normalisation des noms géographiques et notant les recommandations contenues dans le rapport,

1. *Félicite* le Groupe d'experts des noms géographiques d'avoir présenté un excellent rapport sur un problème complexe;

2. *Recommande* que les gouvernements des États Membres :

a) Adoptent comme il conviendra les recommandations du Groupe d'experts et prennent des mesures pour en assurer l'application au plus tôt;

b) Donnent, dans la normalisation des noms de localités, une importance particulière aux enquêtes sur le terrain et à la vérification auprès des autorités locales, ainsi qu'à la détermination de la position exacte en latitude et en longitude correspondant aux noms de localités et à leur indication sur les cartes;

c) Communiquent au Secrétaire général des renseignements sur les progrès réalisés dans la normalisation des noms géographiques, des copies de répertoires géographiques, des cartes et des renseignements sur les procédés techniques utilisés pour la normalisation des noms géographiques nationaux, des renseignements sur les méthodes et les systèmes employés pour la translittération des noms géographiques des autres pays et, le cas échéant, leurs observations sur le rapport du Groupe d'experts;

3. *Prie* le Secrétaire général :

a) De publier le rapport du Groupe d'experts dans le recueil intitulé *Cartographie mondiale*;

b) De prévoir un centre pour le rassemblement des renseignements sur les travaux de normalisation des noms géographiques entrepris par les gouvernements des États Membres et pour la communication périodique aux États Membres de renseignements sur la documentation reçue avec l'indication du lieu où on peut l'obtenir;

c) D'aider, sur leur demande, les gouvernements des États Membres à créer des organisations nationales ayant

pour but la normalisation des noms géographiques et à résoudre certains problèmes déterminés concernant des noms géographiques, en faisant appel au besoin à des spécialistes de l'application pratique de la nomenclature;

d) De coopérer, lorsque la demande en est faite, à la création de groupes de travail composés de représentants de pays ayant une base linguistique commune;

e) De faire rapport au Conseil dans les deux années qui vont suivre sur les progrès faits par les gouvernements des États Membres dans la normalisation nationale des noms géographiques ainsi que sur l'opportunité de réunir une conférence internationale sur cette question.

1147^e séance plénière,
27 avril 1961.

815 (XXXI). Convocation d'une conférence technique internationale sur la carte internationale du monde au millionième

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport concernant la convocation d'une conférence technique internationale sur la carte internationale du monde au millionième¹⁹ préparé par le Secrétaire général en exécution de la résolution 761 C (XXIX) du Conseil, en date du 21 avril 1960,

Constatant que trente gouvernements ont donné une réponse favorable ou ont manifesté de l'intérêt au sujet de l'opportunité de convoquer une conférence technique internationale qui étudierait et, le cas échéant, reviserait les spécifications de la carte internationale du monde au millionième,

Notant que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a offert de se charger des arrangements relatifs à cette conférence, conformément à l'alinéa e du paragraphe 2 de la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1957, concernant les réunions tenues hors du Siège,

Prie le Secrétaire général :

a) De prendre toutes mesures utiles pour convoquer à Bonn, au cours du deuxième semestre de 1962, une conférence technique internationale chargée de reviser les spécifications de la carte internationale du monde au millionième;

b) De consulter les gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, ainsi que les institutions spécialisées intéressées elles-mêmes, au sujet des modifications que l'on a proposé d'apporter aux spécifications de la carte internationale du monde au millionième et de préparer un rapport, sur la base de ces consultations, en temps voulu pour que la conférence puisse l'examiner;

c) D'inviter les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, ainsi que les institutions spécialisées intéressées, à assister à la conférence.

1147^e séance plénière,
27 avril 1961.

¹⁷ Voir E/C.2/SR.184.

¹⁸ E/3441.

¹⁹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente et unième session, Annexes, point 8 de l'ordre du jour, documents E/3448 et Add.1 et 2.

816 (XXXI). Convocation d'une conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général concernant la convocation d'une conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique²⁰,

Notant qu'au cours de la troisième session de la Commission économique pour l'Afrique les États membres de la Commission ont exprimé le désir qu'une telle conférence soit convoquée,

Prie le Secrétaire général, en coopération avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et en consultation avec les institutions spécialisées intéressées, de prendre les mesures nécessaires pour convoquer, au plus tard à la fin de 1962, une conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique et, notamment, d'adresser des invitations aux membres et aux membres associés de la Commission économique pour l'Afrique, aux institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales intéressées et de dresser un ordre du jour provisoire sur la base de celui qui est indiqué dans le rapport susmentionné.

*1147^e séance plénière,
27 avril 1961.*

²⁰ *Ibid.*, documents E/3465 et Add.1.

AUTRES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL AU COURS DE SA TRENTE ET UNIÈME SESSION

Élection du Bureau pour 1961

A sa 1138^e séance, le 19 avril 1961, le Conseil a élu M. Foss Shanahan (Nouvelle-Zélande) président du Conseil pour 1961, M. Eurico Penteadó (Brésil) premier vice-président et M. Yordan Tchobanov (Bulgarie) second vice-président.

Élection de membres des commissions techniques du Conseil

A sa 1149^e séance, le 28 avril 1961, le Conseil a procédé à l'élection d'un tiers des membres de la Commission de statistique, de la Commission de la population, de la Commission des questions sociales, de la Commission des droits de l'homme, de la Commission de la condition de la femme et de la Commission du commerce international des produits de base. Le Conseil a également élu l'Inde membre de la Commission de la population afin de pourvoir au poste devenu vacant par suite de la démission de la Norvège avant l'expiration de son mandat, devant échoir le 31 décembre 1963.

En conséquence, la composition de ces commissions techniques sera la suivante en 1962 :

COMMISSION DE STATISTIQUE

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Australie	1963
Bésil	1963
Canada	1965
Chine	1965
Cuba	1964
États-Unis d'Amérique	1965
France	1964
Inde	1963
Irlande	1965
Norvège	1964
Nouvelle-Zélande	1963
République socialiste soviétique d'Ukraine	1963
Roumanie	1964
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1964
Union des Républiques socialistes soviétiques	1965

COMMISSION DE LA POPULATION

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Belgique	1964
Ceylan	1964
Chine	1963
États-Unis d'Amérique	1965
France	1963

COMMISSION DE LA POPULATION (suite)

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Inde	1963
Italie	1963
Japon	1965
Mexique	1964
République arabe unie	1964
République socialiste soviétique d'Ukraine	1963
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1965
Salvador	1965
Union des Républiques socialistes soviétiques	1965
Uruguay	1964

COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Albanie	1964
Autriche	1965
Brésil	1963
Canada	1964
Chine	1964
Équateur	1964
États-Unis d'Amérique	1965
Fédération de Malaisie	1965
Finlande	1963
France	1965
Irak	1965
Israël	1964
République arabe unie	1963
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1963
Soudan	1964
Union des Républiques socialistes soviétiques	1965
Uruguay	1963
Yougoslavie	1963

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

	<i>Date d'expiration du mandat : 31 décembre</i>
Afghanistan	1963
Argentine	1962
Autriche	1962
Chine	1963
Danemark	1962
États-Unis d'Amérique	1962
France	1964
Inde	1964
Liban	1964
Pakistan	1962
Panama	1963
Pays-Bas	1963
Philippines	1964

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME (suite)

	<i>Date d'expiration du mandat: 31 décembre</i>
Pologne	1963
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1963
Turquie	1964
Union des Républiques socialistes soviétiques	1964
Venezuela	1962

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Argentine	1963
Australie	1963
Chine	1963
Colombie	1962
Cuba	1962
Espagne	1964
États-Unis d'Amérique	1964
Finlande	1962
France	1962
Indonésie	1964
Japon	1963
Mexique	1962
Pays-Bas	1964
Philippines	1963
Pologne	1962
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1964
Tchécoslovaquie	1963
Union des République socialistes soviétiques	1964

COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL
DES PRODUITS DE BASE

	<i>Date d'expiration du mandat: 31 décembre</i>
Argentine	1962
Australie	1964
Belgique	1964
Brésil	1962
Bulgarie	1963
Ceylan	1963
Équateur	1964
États-Unis d'Amérique	1963
Fédération de Malaisie	1963
France	1964
Madagascar	1964
Nouvelle-Zélande	1963
Pakistan	1962
Pérou	1964
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1962
Suède	1963
Tchécoslovaquie	1962
Union des Républiques socialistes soviétiques	1962

**Élection de membres du Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

A sa 1149^e séance, le 28 avril 1961, le Conseil a procédé à l'élection d'un tiers des membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

En conséquence, la composition du Conseil d'administration sera la suivante en 1962 :

	<i>Date d'expiration du mandat: 31 décembre</i>
Afghanistan	1963
Brésil	1963
Bulgarie	1964
Canada	1964
Chili	1964
Chine	1963
Équateur	1962
États-Unis d'Amérique	1963
France	1963
Grèce	1962
Inde	1964
Indonésie	1962
Iran	1962
Israël	1964
Italie	1964
Japon	1963
Mexique	1962
Nigéria	1964
Pakistan	1964
Pologne	1963
République fédérale d'Allemagne	1964
République du Viet-Nam	1962
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1962
Salvador	1963
Suède	1962
Suisse	1962
Tunisie	1963
Turquie	1962
Union des Républiques socialistes soviétiques	1963
Uruguay	1964

**Confirmation de la nomination de membres
des commissions techniques du Conseil**

A sa 1149^e séance, le 28 avril 1961, le Conseil a confirmé la nomination des représentants suivants des membres des commissions techniques, désignés par leur gouvernement :

COMMISSION DE LA POPULATION

M. Andrés Landa y Piña (Mexique);
M. V. F. Bourline (République socialiste soviétique d'Ukraine);
M. P. G. Podyatchikh (Union des Républiques socialistes soviétiques);
M. Enrique Rodríguez Fabregat (Uruguay).

COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES

M. N. Corbett Tritton (Australie);
M. C. Vianna Moog (Brésil);
M. Pericles Gallegos (Équateur);
M^{me} Jane W. Dick (États-Unis d'Amérique);
M. John Ross (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);
M. Enrique Rodríguez Fabregat (Uruguay).

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

M^{me} Mariette P. Tree (États-Unis d'Amérique);
M. Maksum-ul Hakim (Pakistan);
Le rév. L. J. C. Beaufort (Pays-Bas);
M. Eugeniusz Kulaga (Pologne).

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

M^{me} Blanca Stábile (Argentine);
M^{lle} Alba Griñán (Cuba);
M^{me} Gladys Avery Tillett (États-Unis d'Amérique);
M^{lle} J. C. H. H. de Vink (Pays-Bas).

Date de réunion du Comité de l'assistance technique

A sa 1149^e séance, le 28 avril 1961, le Conseil a décidé que le Comité de l'assistance technique se réunirait le 26 juin 1961.

Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session

A sa 1149^e séance, le 28 avril 1961, le Conseil a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session les points énumérés dans les documents E/3455 et Add.1.

Incidences financières des mesures prises par le Conseil

A sa 1149^e séance, le 28 avril 1961, le Conseil a pris note des incidences financières des décisions prises au cours de sa trente et unième session²¹.

²¹ E/3481.

RÉPERTOIRE DES RÉSOLUTIONS

NOTE. — Les résolutions du Conseil économique et social sont numérotées dans l'ordre de leur adoption. Le présent répertoire comprend toutes les résolutions adoptées par le Conseil au cours de sa trente et unième session.

<i>Numéros des résolutions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
808 (XXXI)	Rapport du Fonds monétaire international	3	24 avril 1961	1
809 (XXXI)	Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de la Société financière internationale	4	24 avril 1961	1
810 (XXXI)	Établissement par le Secrétaire général d'une liste des parcs nationaux et réserves analogues	12	24 avril 1961	5
811 (XXXI)	Organisations non gouvernementales : demandes d'admission au statut consultatif et renouvellement de demandes déjà présentées	14	24 avril 1961	5
812 (XXXI)	Question d'une déclaration sur la coopération économique internationale	6	27 avril 1961	1
813 (XXXI)	Développement des voyages et du tourisme internationaux	7	27 avril 1961	1
814 (XXXI)	Coopération internationale en matière de normalisation des noms géographiques	8	27 avril 1961	6
815 (XXXI)	Convocation d'une conférence technique internationale sur la carte internationale du monde au millionième	8	27 avril 1961	6
816 (XXXI)	Convocation d'une conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique.	8	27 avril 1961	7
817 (XXXI)	Rapport du Comité du développement industriel sur sa première session	5	28 avril 1961	2
818 (XXXI)	Question des réunions du Conseil à l'échelon ministériel	15	28 avril 1961	2
819 (XXXI)	Liberté de l'information			
	Résolution A	10	28 avril 1961	2
	Résolution B	10	28 avril 1961	3
820 (XXXI)	Rapport de la Commission de la population			
	Résolution A — Rapport de la Commission	9	28 avril 1961	3
	Résolution B — Programme de recensement mondial de la population de 1960	9	28 avril 1961	4
	Résolution C — Congrès mondial de la population	9	28 avril 1961	4